



4

Questions d'éthique en matière de pêche



4

Questions d'éthique en matière de pêche

L'Organisation remercie pour leur contribution à la préparation de la présente publication Vilhjálmur Árnason, Devin Bartley, Serge Garcia, Róbert H. Haraldsson, Dagfinnur Sveinbjörnsson et Hiromoto Watanabe.

Produit par le
Groupe de la production et de la conception éditoriales
Division de l'information
FAO

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 92-5-205322-0

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2005



Table des matières

v

Avant-propos

1

Introduction

3

Le rôle de l'éthique

7

Principales questions éthiques dans le domaine de la pêche

13

Cadres institutionnels

17

Une analyse éthique des pêches

30

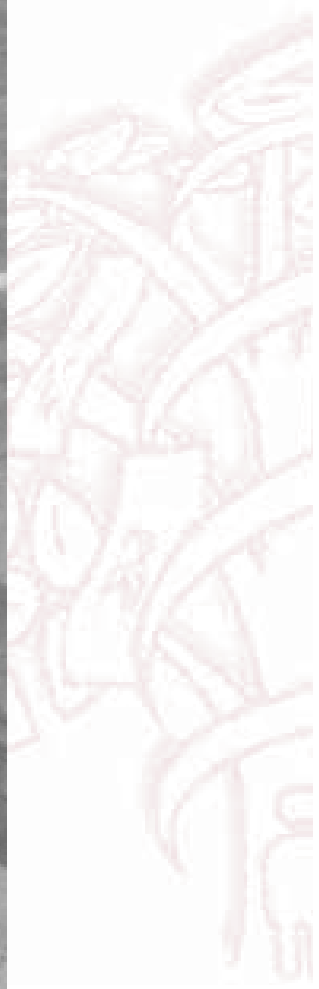
Conclusion

31

Bibliographie



FAO/17099/M. MARZOT



Avant-propos

Depuis les temps anciens, la pêche est une importante source de nourriture et d'emploi, et une ressource économique et sociale, ainsi que le fondement de grandes civilisations. Les scientifiques savent depuis longtemps qu'il existe des limites à l'exploitation des ressources halieutiques, mais les décideurs et les gestionnaires n'en ont pas tenu suffisamment compte, ce qui a eu des conséquences regrettables pour l'environnement et le secteur socioéconomique. Il ne fait plus aucun doute aujourd'hui que les ressources halieutiques ne peuvent soutenir davantage les taux de développement et d'exploitation rapides – et souvent incontrôlés – du passé et que de nouvelles approches à la conservation et à la gestion sont nécessaires.

Plusieurs Conférences de la FAO, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies (2000) et le Sommet mondial pour le développement durable (2002) ont appelé l'attention sur les problèmes qui se posent. À l'heure actuelle, les questions de gestion et de politique générale relatives aux ressources halieutiques, notamment la surpêche, les captures accessoires et les rejets, la qualité des aliments, la sécurité à bord, la pêche illicite, les espèces menacées, les affectations de ressources et les droits de pêche, ont été largement examinées du point de vue écologique, technologique et socioéconomique, mais à peine survolées du point de vue éthique.

Le cadre de référence et de politique générale le plus avancé et le plus complet pour les pêches mondiales est le Code de conduite pour une pêche responsable qui a été adopté par la Conférence de la FAO en 1995. Ce code a été élaboré sur la base de considérations technologiques, sociales, économiques et politiques, cependant il contient un certain nombre de considérations éthiques moins explicites, mais néanmoins fondamentales, et il traite de façon directe les problèmes humains et écologiques.

De nos jours, les considérations éthiques concernant le bien-être de l'être humain et l'écosystème sont au cœur du débat sur l'avenir que nous voulons pour les pêches et les pêcheurs. Un concept mondial de l'éthique est en plein essor. La santé et le bien-être de l'être humain et ses droits fondamentaux, comme le droit à la nourriture, sont pris en compte en même temps que la sauvegarde de l'environnement et les valeurs intrinsèques et les autres utilisations possibles des ressources naturelles et de l'environnement. De plus en plus, ces problèmes retiennent l'attention et continueront à s'imposer en partie pour faire face aux tendances qui se dessinent dans de nombreux secteurs, notamment les changements démographiques; la situation des ressources et de leurs écosystèmes, comme la pression accrue sur les pêches et la dégradation de l'environnement; les progrès des sciences et des technologies, qui

englobent le développement aquacole, les biotechnologies et l'ingénierie génétique, et la «révolution de l'information»; et l'évolution socioéconomique mondiale qui se traduit par la mondialisation, le rôle accru du marché et la concentration du pouvoir économique.

La publication intitulée *Questions d'éthique en matière de pêche* est la quatrième étude de la collection de la FAO sur l'éthique. Répondant aux questions d'éthique soulevées de façon générale par la FAO en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture, et plus particulièrement les pêches, le présent document examine le moyen de mettre en application les principes éthiques découlant des instruments internationaux convenus en matière de pêche et d'écosystème. Il souligne les principales questions d'éthique des pêches et les impératifs moraux qu'elles soulèvent, examine le rôle et la portée des considérations éthiques dans ce contexte et rappelle brièvement les fondements institutionnels des politiques halieutiques définies dans le Code de conduite pour une pêche responsable. Il présente une approche éthique globale du secteur des pêches, en accordant une attention particulière aux effets de la gestion des pêches et des politiques sociales sur les conditions de vie des populations. Des exemples concrets et des études de cas viennent étayer ou illustrer les thèmes abordés.

Au XXI^e siècle, le secteur des pêches sera marqué par un nouvel accroissement de l'incidence des considérations éthiques de la gestion des pêches et des ressources naturelles sur le développement du secteur et la conservation de l'environnement. L'objet du présent document est de susciter une réflexion sur l'éthique des pêches, en vue d'enclencher et de promouvoir un processus qui aboutira à une meilleure compréhension du rôle de l'éthique dans ce secteur et des moyens de développer cette question. La FAO entend continuer à promouvoir l'éthique en matière d'alimentation et d'agriculture, notamment de pêche et d'aquaculture, dans le cadre de ses efforts pour assurer l'utilisation durable des ressources aquatiques vivantes et la sécurité alimentaire de tous les habitants de la planète, aujourd'hui et à l'avenir. •



Jacques Diouf
Directeur général de la FAO

Introduction

La pêche et les politiques halieutiques influent fortement sur les conditions de vie des populations dans de nombreuses régions du monde. Depuis les temps anciens, la pêche est une source très importante de nourriture et d'emploi, une ressource économique et sociale ainsi que le fondement de grandes civilisations.

Bien que l'on sache depuis toujours que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables, les ressources halieutiques ont été considérées de fait, jusqu'à une date récente, comme étant inépuisables, et l'on n'a guère tenu compte des considérations environnementales. Face à la demande internationale croissante de poisson et de produits de la pêche, les pêches mondiales sont devenues un secteur dynamique de l'industrie alimentaire, obéissant aux lois du marché. À partir du début des années 70 et avec l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en 1982, les pays côtiers se sont efforcés de tirer profit des possibilités offertes pour développer leurs nouvelles zones économiques exclusives (ZEE), investissant beaucoup dans des flottilles de pêches et des usines de transformation modernes.

Toutefois, durant cette période il est apparu clairement que les ressources halieutiques ne pourraient plus continuer à être exploitées de manière aussi rapide et incontrôlée et que de nouvelles approches aux problèmes de conservation et d'environnement étaient nécessaires (FAO, 1993). Cette prise de conscience s'est développée rapidement à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, de l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies en 2000 et du Sommet mondial pour le développement durable en 2002.

La nécessité d'intégrer des considérations bioécologiques, socioculturelles, juridiques, institutionnelles et technoéconomiques dans les débats sur les ressources halieutiques a été largement acceptée. On s'efforce actuellement d'intégrer la dimension éthique du développement durable des pêches comme un aspect essentiel de cette prise de conscience.

On devra déterminer dans quelle mesure le secteur des pêches agit de façon responsable par rapport aux principes et aux critères de l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables et en particulier par rapport à leur contribution au bien-être de l'être humain et de l'écosystème. À bien des égards, il est évident que la gestion des pêches ne remplit pas ces critères (Cochrane, 2000). Parfois, les stocks de poisson se sont effondrés et la plupart du temps ils atteignent la limite de leur productivité biologique ou sont gravement surexploités (Garcia et Newton, 1997; FAO, 2005a). Dans certains domaines, l'exploitation agressive des stocks a pu entraîner des avantages économiques, mais les esti-



mations prudentes indiquent qu'à l'échelle mondiale, le système a fonctionné avec un déficit total de 14,5 à 20 milliards de dollars EU par an (Milazzo, 1998). Ce système ne fonctionne donc pas de manière efficace et durable. De plus, bien qu'il vise le plein emploi et la paix sociale, le système de gestion des pêches est loin d'assurer les avantages sociaux qu'il pourrait et devrait fournir.

Les politiques halieutiques et la gestion des pêches ont essentiellement été considérées du point de vue écologique, technologique et socioéconomique. Certains aspects essentiels de l'éthique humaine, scientifique ou environnementale ont été traités implicitement à partir de cette optique. Toutefois, la plupart du temps, ils ont été largement ignorés, comme dans le domaine du bien-être des animaux qui commence à se développer lentement. Il n'existe pas de cadre clairement défini pour traiter les questions d'éthique, bien qu'elles puissent contribuer sensiblement à la résolution des problèmes que connaissent le secteur des pêches et les communautés de pêcheurs.

Pour traiter les questions d'éthique qui ont été soulevées par la FAO (2001a) dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture et plus particulièrement dans celui des pêches, le présent document propose des façons d'intégrer les principes éthiques découlant des instruments internationaux reconnus dans la gestion des pêches. Le document s'ouvre sur une introduction générale au rôle et à la portée des questions d'éthique, examinant des thèmes qui appartiennent à *l'éthique des pêches*. Il présente ensuite les principales questions d'éthique des pêches et les impératifs moraux qu'elles suscitent. Après avoir rappelé brièvement les fondements institutionnels des politiques des pêches, il présente une approche éthique globale en vue d'une étude plus détaillée des nombreuses questions d'éthique associées aux pêches, en portant une attention particulière aux effets des stratégies de développement et de gestion des pêches et des politiques sociales sur les conditions de vie de la population. •

Le rôle de l'éthique

Le présent document ne prétend pas fournir des définitions pour des termes aussi complexes que la *moralité* et l'*éthique*. Le texte qui suit se propose simplement d'orienter le lecteur et de faciliter la compréhension du reste du document.

Morale et éthique

On entend par morale les normes et valeurs sociales qui guident à la fois les personnes et leur interaction avec leurs semblables, leur communauté et avec leur environnement. Dans tous ces types d'interaction, il y a d'importantes valeurs en jeu; il y a des règles et des normes de nature à protéger ces valeurs; des devoirs attachés aux rôles et situations sociaux qui peuvent stimuler ces valeurs et renforcer ces règles; et des vertus humaines ou aptitudes qui nous permettent d'agir en conséquence. Ces facteurs moraux sont généralement indissociables des pratiques religieuses et des structures sociales du pouvoir.

L'éthique est une analyse systématique et critique de la morale et des facteurs moraux qui orientent la conduite humaine dans une société ou une activité donnée. La pêche représentant une interaction entre l'être humain et l'écosystème aquatique, l'éthique de la pêche porte sur les valeurs, règles, devoirs et vertus pertinents à la fois pour le bien-être de l'être humain et le bon état de l'écosystème, et elle fournit une analyse normative critique des questions d'éthique qui sont en jeu dans ce secteur d'activités humaines.

Lorsque les valeurs morales, règles et devoirs effectifs sont assujettis à une analyse éthique, leur relation avec les intérêts humains essentiels communs à tous, quel que soit leur contexte culturel, est particulièrement importante. Les valeurs morales peuvent évoluer et le raisonnement moral pose la question de savoir si les pratiques qui sont légitimées traditionnellement ou de fait par la religion, le droit ou la politique valent la peine d'être reconnues. En effet, l'évolution de l'éthique depuis 100 ans a été caractérisée par une tendance à réexaminer et renverser les conventions morales qui présidaient à l'interaction entre les sexes, entre les êtres humains et les animaux et entre les êtres humains et leur environnement. Plus récemment, l'éthique s'est attachée à résister aux tendances de la mondialisation, de la marchandisation et de la technicisation qui érodent à la fois la biodiversité et les aspects de valeur de l'identité culturelle et peuvent même avoir des effets qui menacent les droits de l'homme. Ces tendances sont souvent présentées comme neutres au point de vue des valeurs,

Intérêts humains fondamentaux

- Le *bien-être* suppose le bien-être matériel, ainsi que la conservation d'un écosystème productif et il est lié à la pêche dans la mesure où celle-ci fournit de la nourriture et des moyens de subsistance.
- La *liberté*, ou autodétermination humaine, est liée à l'accès aux ressources halieutiques, à l'auto-régulation du pêcheur et à d'autres choix de vie concernant la pêche.
- La *justice* est liée à la répartition des avantages découlant de la pêche et à la propriété des ressources rares.

mais elles reposent sur des hypothèses implicites qui sont sources potentielles d'inégalités et d'abus.

En s'efforçant d'identifier les pratiques traditionnelles et novatrices qui valent la peine d'être reconnues, un raisonnement moral pose la question de savoir si – et comment – les facteurs moraux qui entrent en ligne de compte favorisent véritablement le bien-être des êtres humains et des autres êtres vivants. Le raisonnement moral concerne toujours les intérêts fondamentaux des êtres humains et autres êtres pourvus de sens et la valeur de l'environnement qui permet l'existence des êtres humains et des autres êtres vivants.

Une analyse éthique peut jouer un rôle important dans l'identification des intérêts des êtres humains et autres et de la valeur de l'écosystème dans son ensemble. Elle pose aussi la question de savoir comment ces valeurs et intérêts peuvent être menacés ou compromis et la façon dont ils peuvent être renforcés ou protégés. Le bon état de l'écosystème revêt une importance cruciale à la fois en soi et pour les intérêts humains fondamentaux et les avantages pour la société à long terme. Dans le présent document, l'accent est surtout mis sur la façon dont les politiques et pratiques en matière de pêche ont des incidences sur les conditions de vie, les intérêts et le bien-être des pêcheurs et de leurs communautés, ainsi que le bon état de l'écosystème, conformément au principe du *développement durable*, concept principal de l'éthique de l'environnement, qui sous-tend le concept de la *pêche responsable* de la FAO.

Intérêts humains fondamentaux

Il est essentiel qu'une analyse éthique de la pêche définisse les intérêts humains et les avantages sociaux qui peuvent être considérés comme des conditions nécessaires pour mener une existence humaine décente. Les intérêts humains fondamentaux sont liés aux principales tâches que les êtres humains doivent entreprendre pour satisfaire leurs besoins et coexister avec d'autres. Conformément à la pensée éthique classique, ces intérêts peuvent être répartis en trois principales catégories: i) *Bien-être*: chacun a besoin d'articles de première

nécessité pour survivre et élever ses enfants; ii) *Liberté*: chacun s'efforce de régler ses affaires et de réaliser ses projets de vie conformément à ses propres valeurs ou à celles qui sont définies par sa culture; iii) *Justice*: chacun a besoin de trouver le moyen de partager les avantages et les charges collectifs et de faciliter la coexistence pacifique.

Dans ce contexte, l'analyse morale vise à montrer, par exemple, comment les intérêts humains dans le domaine du bien-être, de la liberté et de la justice sont pertinents et comment ils s'articulent avec les avantages collectifs de la gestion de la pêche.

Ces intérêts fondamentaux sont étroitement liés aux capacités requises pour mener une vie décente et, du même coup, aux vulnérabilités contre lesquelles chacun doit être protégé. Ils constituent les valeurs morales que le raisonnement moral vise à défendre, par exemple, en établissant un cadre pour les principes essentiels qui président à notre interaction morale et à la protection des intérêts moraux fondamentaux.

Sur le plan le plus général, les vulnérabilités correspondantes contre lesquelles chacun doit être protégé sont la *pauvreté*, la *domination* et l'*injustice*.

Principes fondamentaux de bioéthique

Si les diverses théories éthiques peuvent reposer sur des principes prioritaires et raisonnements différents, il existe cependant un consensus au sujet des principes essentiels de la bioéthique¹:

- La *dignité humaine*, les *droits de l'homme* et la *justice*, qui renvoient au devoir de favoriser le respect de la personne humaine. Dans le contexte des pêches, ce principe est lié, par exemple à l'autodétermination des pêcheurs, à l'accès aux ressources halieutiques et au droit à l'alimentation. Sa meilleure représentation passe par une approche de l'éthique fondée sur les droits qui met en exergue la protection du domaine personnel de chacun. Elle peut cependant nécessiter l'établissement de droits individuels et collectifs, dont la nature exacte dépendra de la situation locale.
- L'*action bienfaisante*, qui concerne le bien-être humain, la réduction des dommages et l'optimisation des avantages des pratiques collectives. Dans le contexte de la pêche, ce principe doit être respecté lorsque les effets des politiques et pratiques sur les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs sont évalués. Ce principe est lié aux conditions de travail (sécurité

¹ Un projet de Déclaration sur les normes universelles en matière de bioéthique a été présenté par le Comité international de bioéthique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris (France), les 23 et 24 août 2004, et à Reykjavik, (Islande), le 26 août 2004.



FAO/13507/L. DE BORHEC/I

*Solidarité, équité et coopération:
trois principes fondamentaux
de la bioéthique*

à bord), ainsi qu'à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments. La question des organismes génétiquement modifiés devrait également être abordée dans ce contexte (FAO, 2001b). Ce principe invite à adopter une approche éthique de la pêche qui mette l'accent sur les conséquences sur le bien-être général.

- La *diversité culturelle, le pluralisme et la tolérance*, qui sont liés à la nécessité de prendre en compte différents systèmes de valeurs dans les limites d'autres principes moraux. Les questions morales pressantes qui se posent en matière de pêche prennent différentes formes selon

la culture dont il s'agit et il est important, d'un point de vue moral, que chacun définisse la meilleure façon de servir ses intérêts dans un cadre culturel donné. Ce principe cadre bien avec l'éthique dialogique, qui met l'accent sur la participation effective des personnes concernées.

- La *solidarité, l'équité et la coopération*, qui sont liées à l'importance d'une action concertée, à la mise en commun des connaissances scientifiques et autres formes de savoirs et à la non-discrimination. Dans le contexte de la pêche, ce principe sous-tend l'impératif moral consistant à éliminer la pauvreté dans les pays en développement et à assurer l'équité dans le domaine de la pêche et entre les secteurs. Il demande également des politiques transparentes et souligne la nécessité de réduire l'écart entre les producteurs et les consommateurs. Ce principe est pertinent à l'échelle des politiques, de même qu'au plan individuel des vertus et des devoirs professionnels pour renforcer la confiance et la tolérance entre les parties prenantes.
- La *responsabilité de la biosphère*, qui concerne les interrelations de toutes les formes de vie et la protection de la biodiversité. Ce principe souligne que la santé de l'écosystème est une condition *sine qua non* de la pêche durable prenant en compte les besoins des générations futures, ainsi que l'existence de ceux qui sont actuellement tributaires du milieu naturel et qui sont responsables de l'usage qui en est fait. Ce principe associe le raisonnement éthique fondé sur les droits et sur les conséquences pour le bien-être de l'être humain ainsi que sur les vertus individuelles et sur le devoir de respecter l'environnement. •

Principales questions éthiques dans le domaine de la pêche

Les principales questions éthiques dans le domaine de la pêche sont liées au bien-être des personnes et à la santé de l'écosystème (voir encadré ci-dessous). La présente section donne un bref aperçu de quelques-unes des principales questions: la pauvreté; le droit à l'alimentation; la surpêche et la dégradation de l'écosystème. Ces questions propres à ce secteur recouvrent un certain nombre de questions secondaires, comme l'équité de

la répartition du poisson; les dangers réels ou supposés des modifications génétiques, (FAO/OMS, 2003); et la capture et le rejet d'espèces non visées, y compris les espèces emblématiques.

Les problèmes sont aggravés par les changements contextuels liés, par exemple, aux changements climatiques ou à la mondialisation. Cette dernière est un processus complexe, à plusieurs dimensions et qui se fait sentir un peu partout, caractérisé, notamment, par l'intégration croissante des économies du monde par l'intermédiaire des flux commerciaux et financiers. Elle soulève un certain nombre de questions d'éthique, relatives, notamment: i) au risque de perte de l'identité et de la diversité culturelles dans les communautés de pêcheurs; ii) au risque de dégradation ultérieure de la biodiversité et des ressources halieutiques; iii) à la difficulté d'essayer de satisfaire explicitement une gamme plus vaste de parties prenantes; et iv) aux conséquences négatives sur les efforts visant à réduire la pauvreté, à accroître la sécurité alimentaire et à garantir la justice et la paix sociale, découlant de: l'écart croissant entre les plus riches et les plus pauvres, de la concentration du pouvoir économique dans de grandes sociétés de pêche et de la levée des obstacles au commerce. Cette question, ainsi que

Dimensions de l'éthique dans le domaine de la pêche

Élément	Objectif
Stocks de poissons	Bon état de l'écosystème
Pêche	Conservation
Pêcheurs	Pêche responsable, développement durable
Communautés de pêcheurs	Sécurité à bord, liberté et bien-être, accès équitable
Autres parties prenantes	Élimination de la pauvreté, diversité culturelle
Consommateurs	Équité entre les secteurs, efficacité collective
Politiciens	Droit à l'alimentation, sécurité sanitaire des aliments

d'autres questions d'éthique importantes pour la pêche, seront traitées de façon spécifique dans de futures publications de la FAO.

Pauvreté

Les pêches constituent un important moyen de subsistance pour des millions de personnes. Près de 35 millions de pêcheurs se consacrent directement à la pêche et à la pisciculture à plein temps (c'est-à-dire lorsque les pêcheurs tirent au moins 90 pour cent de leurs revenus de la pêche) ou à temps partiel (FAO, 2002). Les pêcheurs sont particulièrement concentrés dans les pays en développement, où vivent environ 95 pour cent des pêcheurs de la planète, et surtout dans l'ensemble de l'Asie, qui en regroupe quelque 85 pour cent. Les politiques de la pêche qui érodent les fondements économiques des communautés de pêcheurs auront des conséquences plus lourdes dans les zones isolées et rurales des pays en développement, où les personnes qui sont tributaires de la pêche sont beaucoup plus nombreuses et où il existe beaucoup moins de moyens de subsistance de substitution.

Dans de nombreux pays d'Asie très peuplés, les familles d'artisans pêcheurs sont parmi les couches de la population les plus défavorisées aux points de vue social, économique et politique et connaissent une situation comparable à celle des travailleurs sans terre ou des agriculteurs exploitant des terres marginales. Leurs privations sont si importantes qu'ils parviennent à peine à satisfaire leurs besoins essentiels pour survivre. La malnutrition est courante, la mortalité infantile est élevée et en raison des maladies chroniques, l'espérance de vie est très faible. La situation est analogue dans plusieurs zones de l'Afrique et de l'Amérique latine, mais les familles d'artisans pêcheurs vivent généralement mieux sur ces continents, même si le revenu moyen des artisans pêcheurs est souvent inférieur au seuil de pauvreté officiel.

Selon les estimations de la FAO, le nombre de pauvres parmi les artisans pêcheurs et les employés dans le secteur de la pêche maritime et continentale s'élève à 5,8 millions de personnes, soit 20 pour cent des 29 millions de pêcheurs du monde, et ils gagnent moins de 1 dollar EU par jour. Le nombre de pauvres atteint probablement 17,3 millions de personnes dans le secteur des activités connexes en amont et en aval, par exemple les chantiers navals, la commercialisation et la transformation. Sur la base de ces chiffres, on peut estimer au total à 23 millions le nombre des pauvres, avec les membres de leur famille à charge, qui vivent de la pêche artisanale (FAO, 2002).

La concurrence entre la pêche artisanale et la pêche industrielle pour l'espace, les ressources, les apports (main-d'œuvre et capitaux) et les débouchés est de plus en plus vive et elle a des répercussions considérables sur la répartition des

revenus. Les fournisseurs d'apports pourraient voir leur situation s'améliorer, de même que les consommateurs de poisson. En revanche, les artisans pêcheurs pourraient perdre de plus en plus leur compétitivité et voir leurs moyens de subsistance de plus en plus compromis. En Asie du Sud et du Sud-Est, le secteur de la pêche est de plus en plus entre les mains de grandes sociétés. De ce fait, les possibilités d'emploi dans le secteur de la pêche sont maintenant davantage offertes dans les villes et de moins en moins dans les zones rurales, par exemple pour les femmes qui jouent traditionnellement des rôles importants dans la transformation, la commercialisation et la distribution des captures. Cela a suscité chez les pêcheurs, et surtout les artisans pêcheurs, un sentiment de «désespoir ou de la colère» (Chong, 1994).

Le droit à l'alimentation

L'une des réactions constructives à l'état de la pauvreté dans le monde a été le regain d'importance accordé au droit à l'alimentation. Face à la persistance et à l'étendue de la faim, la Déclaration de Rome de 1996 sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation ont réaffirmé le droit de chacun à une alimentation adéquate et le droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim, comme il est indiqué dans la Déclaration universelle des droits de l'homme² et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels³ de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que d'autres instruments internationaux et régionaux pertinents. Ils demandaient instamment que l'on soit particulièrement attentif à la mise en œuvre et à la concrétisation intégrale et progressive de ces droits, afin de parvenir à la sécurité alimentaire pour tous. En 2002, la FAO a mis en place un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un ensemble de directives sur le droit à l'alimentation. En 2004, le Conseil de la FAO a adopté les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.



Les moyens d'existence et la nutrition de millions de personnes démunies dépendent en grande partie des ressources halieutiques

² Article 25(1).

³ Article 11.

Le poisson est une des principales sources de moyens de subsistance et de nourriture pour des millions de personnes, parmi les plus pauvres du monde. En 2001, plus de 48 pour cent de la population mondiale (près de 3 milliards de personnes) tiraient des produits de la pêche 15 à 25 pour cent de leurs protéines et plus de 400 millions de personnes ont tiré plus de 50 pour cent (FAO, 2004). Parmi celles-ci figurent les personnes les plus pauvres des zones rurales côtières et des petits États insulaires en développement, pour lesquelles une diminution des captures est souvent synonyme de perte de sources alimentaires et d'apport calorique.

Dans de nombreuses régions du monde, les modes traditionnels visant à assurer le droit à une alimentation adéquate, ont été touchés, et souvent compromis, notamment, par l'affaiblissement des liens sociaux et culturels provoqué par l'éclatement des cellules familiales traditionnelles, l'urbanisation accélérée; et la mondialisation des marchés, de l'information et de la culture. Les avancées technologiques, ainsi que l'évolution du commerce et des marchés, ont modifié radicalement, et internationalisé, de nombreux aspects de la pêche locale. Ces changements ont certainement apporté des avantages économiques à un grand nombre de personnes et, dans certains cas, abouti à une utilisation plus efficace des ressources. Mais ils se sont aussi accompagnés d'un passage d'opérations de pêche artisanales, fortement disséminées, essentiellement rurales et à fort coefficient de main-d'oeuvre à une pêche industrielle centralisée, urbaine ou périurbaine, à forte intensité de capital. Cette évolution a également touché des secteurs tels que la transformation, la distribution et la commercialisation du poisson et a amplifié les conséquences négatives pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux pauvres.

Pendant les deux dernières décennies, les technologies et le commerce ont non seulement modifié de nombreuses formes traditionnelles de production, de traitement et de distribution, mais encore créé des conflits pour l'accès aux ressources et l'utilisation de celles-ci. L'augmentation sensible du volume des échanges internationaux de poisson est préoccupante pour les pauvres et pour l'environnement aquatique. Les gains de productivité et d'efficacité à l'échelle locale ne peuvent à eux seuls résoudre les problèmes des pauvres; des améliorations sensibles de la gouvernance, ainsi que des politiques relatives au commerce et aux marchés, sont également nécessaires.

L'évolution de la situation des ressources halieutiques, du climat économique et de l'environnement est à l'origine de fluctuations de l'offre et de la demande de poisson, mais la pêche et l'aquaculture demeurent une importante source d'aliments, d'emplois et de revenus pour nombre de pays et communautés⁴.

⁴ Ainsi, depuis le milieu des années 90, la production déclarée de la pêche de capture est restée relativement stable, de l'ordre de 90 à 95 millions de tonnes par an. La plus grande partie de l'augmentation de la production totale enregistrée pendant cette période est imputable à l'aquaculture (FAO, 2002).

Surpêche et dégradation des écosystèmes

La diminution des stocks halieutiques constitue un phénomène inquiétant et une menace potentielle pour la vie des océans. La biodiversité est menacée par la pêche non durable et par la pollution croissante. Des écosystèmes entiers peuvent être dégradés, voire détruits, par des interventions humaines. L'appauvrissement des stocks entraîne une diminution des disponibilités alimentaires de produits de la mer, des pertes économiques, une situation difficile pour les pêcheurs et perturbe les modes de vie traditionnels. La surpêche menace donc l'écosystème, l'utilisation durable des lieux de pêche et les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs.

La FAO indique que 50 pour cent environ des ressources halieutiques marines mondiales sont pleinement exploitées, 25 pour cent sont surexploitées et 25 pour cent environ pourraient, semble-t-il, être exploitées de façon plus intensive (FAO, 2005a). Selon le National Marine Fisheries Service, il a été établi que 76 stocks étaient surexploités dans les eaux des États-Unis d'Amérique (NMFS, 2004). À l'échelle mondiale, outre les quantités exploitées, pendant la décennie écoulée, plus de 7 millions de tonnes de poisson – soit 8 pour cent des captures mondiales – ont été tuées et rejetées chaque année par des pêcheurs utilisant des engins insuffisamment sélectifs (FAO, 2005b).

Il est à noter que les questions d'éthique liées à l'écosystème sont abordées ici principalement dans l'optique de son utilisation durable par les générations actuelles et futures et non pas sous l'angle d'une valeur intrinsèque de l'écosystème. Ainsi, la présente étude ne porte aucunement sur les questions qui pourraient être soulevées au sujet de l'éthique du bien-être des animaux⁵.



Les pêches ne peuvent être durables sans écosystèmes sains

FAO/17361/K DUNN

⁵ L'examen du bien-être des animaux est assez avancé en ce qui concerne les animaux de compagnie (par exemple les chats et les chiens) et se fait lentement jour pour ce qui est de l'élevage et de l'abattage des animaux, ainsi que de la conservation de la faune sauvage (réserves, parcs, zoos). Il commence à être pris en compte pour ce qui est du poisson d'élevage et des protocoles expérimentaux (par exemple, le marquage du poisson), mais la pêche n'a guère été étudiée de ce point de vue. Le bien-être des animaux, qui va probablement prendre une place croissante dans les débats d'éthique à l'avenir, n'est pas étudié plus avant dans cette étude.

Impératifs moraux

La situation mondiale de la pêche se caractérise par des défis écologiques, économiques, sociaux et politiques pressants, qui ont des incidences éthiques importantes. Par exemple, l'appauvrissement des ressources halieutiques d'un pays signifie que la société ne parvient pas à maintenir le milieu naturel et sa productivité. Cet appauvrissement compromet la sécurité alimentaire, menaçant en particulier les communautés vulnérables, et réduit les possibilités de moyens de subsistance qui s'offriront aux générations futures. La contamination, par la pollution, d'un aliment par ailleurs extrêmement sain, qui réduit la sécurité sanitaire des aliments et menace la santé humaine, constitue un autre signe d'échec moral à l'égard des générations actuelles et à venir.

Le rétablissement de la durabilité de la pêche exige, notamment, la limitation du droit d'accès aux ressources. Cependant, les changements de propriété et d'accès aux stocks de pêche s'insèrent dans le contexte d'intérêts spéciaux dominants. Ces intérêts peuvent donner naissance à des injustices sociales et compromettre les moyens de subsistance des pêcheurs traditionnels et des communautés de pêcheurs, voire porter atteinte au droit fondamental de chacun de déterminer sa propre existence.

L'un des principaux thèmes d'une analyse éthique de la pêche concernera les conséquences morales d'un système d'accès limité des pêcheurs et de leurs communautés. De façon plus générale, une intégration systématique de la dimension éthique dans l'analyse de la situation de la pêche nécessitera une connaissance générale de l'éthique et une analyse spécifique de l'éthique de la pêche, par exemple telle qu'elle est énoncée dans le Code de conduite pour une pêche responsable.

Il est à noter que l'application des principes moraux dépend de la culture. Si bon nombre des concepts fondamentaux sont essentiellement des axiomes, des prescriptions mondiales, généralisées, ne peuvent être élaborées que par l'intermédiaire de mécanismes intensifs de consultation visant à identifier la base commune la plus large possible. Le Code de conduite pour une pêche responsable s'est dégagé à l'issue d'un vaste processus participatif international et contient de facto un certain nombre de principes éthiques mondiaux convenus pour la pêche. •

Cadres institutionnels

Les principes cités dans le premier chapitre se prêtent à une analyse éthique des pêches tenant compte des dimensions diverses et complexes du secteur qui sont décrites brièvement dans le deuxième chapitre. Toutefois, ces principes n'ont aucune valeur en eux-mêmes; ils doivent être resitués dans le

contexte complexe de la réalité économique et sociale des pêches. La première étape importante consiste à examiner les principaux instruments intéressant les pêches qui ont été formulés par les institutions internationales compétentes.

Le point de départ naturel d'un engagement éthique en faveur des questions de développement est la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Les dispositions générales relatives aux droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux ont par la suite été explicitées et mises en œuvre. Les dispositions générales de la Déclaration universelle fournissent la motivation et le cadre conceptuel nécessaires. Depuis une vingtaine d'années, une action diplomatique et intellectuelle est en cours dans le domaine des pêches.

Les divers instruments et directives d'un cadre de gouvernance pour les pêches sont notamment la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* de 1982, l'*Accord d'application de la FAO*⁶ de 1993 et l'*Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons*⁷ de 1995. Dans le cadre de la *Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement* (CNUED), de la *Déclaration de Rio* et de la *Convention sur la diversité biologique* (CDB) de 1992, les pays se sont engagés à utiliser les ressources naturelles de manière durable.

Le *Sommet mondial pour le développement durable* (SMDD), de 2002 a formulé un programme pour les pêches invitant à rétablir les stocks de poissons de toute urgence et si possible avant 2015⁸. À sa dix-neuvième session,



FAO/12101/T. FENYES

Les pêcheurs peuvent devenir des partenaires du développement et non de simples bénéficiaires de services

⁶ Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion.

⁷ Accord des Nations Unies visant l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de grands migrateurs.

⁸ Paragraphe 30(a) du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable.

en 1991, le *Comité des pêches de la FAO (COFI)*, a souligné la nécessité de pêches plus responsables. En 1992, la *Conférence internationale sur la pêche responsable* est revenue sur le concept initial de «responsabilité» qui a été développé ultérieurement en 1995 dans le *Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO*. En 2001, la *Conférence de Reykjavik sur la pêche responsable dans les écosystèmes marins* a abouti à l'adoption de l'approche écosystémique des pêches dans le cadre de la mise en œuvre du Code.

Le Code de conduite pour une pêche responsable

Le Code de conduite pour une pêche responsable a été adopté à l'unanimité le 31 octobre 1995 par la Conférence de la FAO. Le Code est conforme aux instruments susmentionnés. Il établit, sur une base non contraignante, les principes et les normes applicables à la conservation, à la gestion et au développement de tous les types de pêches, sous toutes les juridictions. Il fournit le cadre né-

Principaux articles du Code de conduite pour une pêche responsable

- *Article 6.1.* Les États et les utilisateurs des ressources bioaquatiques devraient conserver les écosystèmes aquatiques. Le droit de pêcher implique l'obligation de le faire de manière responsable afin d'assurer effectivement la conservation et la gestion des ressources bioaquatiques.
- *Article 6.2.* L'aménagement des pêcheries devrait promouvoir le maintien de la qualité, de la diversité et de la disponibilité des ressources halieutiques en quantités suffisantes pour les générations présentes et futures, dans un contexte de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de développement durable...
- *Article 6.13.* Les États devraient veiller à ce que ... les processus de décisions soient transparents et permettent de résoudre en temps voulu des questions urgentes. Conformément aux procédures appropriées, lors de la prise de décision relative à l'élaboration des lois et des orientations de politiques concernant l'aménagement et le développement des pêcheries, ainsi que l'assistance et les prêts internationaux, les États devraient faciliter la consultation et la participation effective de l'industrie, des travailleurs du secteur, des organisations environnementales et autres organisations intéressées.
- *Article 6.18.* Reconnaissant l'importance de l'apport de la pêche artisanale et de la pêche aux petits métiers en matière d'emploi, de revenu et de sécurité alimentaire, les États devraient protéger de manière adéquate les droits des pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche, particulièrement de ceux qui pratiquent une pêche de subsistance, artisanale et aux petits métiers, à des conditions de vie sûres et justes ainsi que, le cas échéant, à un accès préférentiel à des fonds de pêche traditionnels et aux ressources se trouvant dans les eaux relevant de la juridiction nationale.

cessaire aux efforts nationaux et internationaux visant à assurer l'exploitation durable des ressources aquatiques vivantes, dans le respect de l'environnement. Le Code énonce les principes et les normes internationales de comportement des pratiques responsables visant à garantir la conservation, la gestion et le développement efficaces des ressources aquatiques vivantes. Ces principes et ces normes tiennent compte de tous les aspects pertinents sur le plan biologique, technologique, économique, social, environnemental et commercial et garantissent le respect de l'écosystème et de la biodiversité.

Tenant compte des accords internationaux et des avancées techniques, le Code se propose d'établir des critères pour la mise en œuvre des politiques nationales et d'apporter des améliorations au cadre juridique et institutionnel nécessaire pour l'exercice de la pêche responsable. Le Code traite de l'utilisation responsable des ressources (et des questions d'environnement connexes), ainsi que des répercussions sur les collectivités humaines. Il met en lumière les aspects économiques, sociaux, environnementaux, culturels et nutritionnels, associant explicitement les pêches, la sécurité alimentaire et la qualité des aliments. Il porte également sur la promotion du commerce dans le respect des règles internationales et sur l'avancement de la recherche et, de façon générale, fixe des normes de conduite.

Le Code met tout particulièrement l'accent sur les besoins nutritionnels des collectivités locales et sur les liens entre les pêches et la sécurité alimentaire et la qualité des aliments. Un autre aspect essentiel du Code est l'importance accordée à la transparence des processus de prise de décisions et à la résolution rapide des problèmes urgents, en facilitant la participation des parties directement intéressées ou de leurs représentants.

Pour d'ultérieures informations sur le Code de conduite pour une pêche responsable, voir: <http://www.fao.org/fi/agreem/codecond/codecon.asp>

● L'approche écosystémique ●

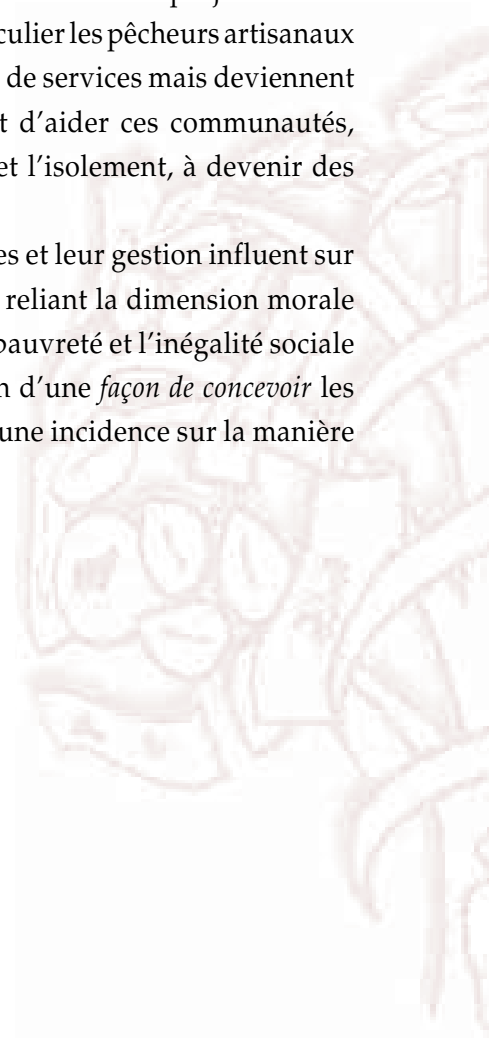
À l'issue de la Conférence de Reykjavik sur la pêche responsable dans les écosystèmes marins de 2001, le concept d'une *approche écosystémique des pêches* a été adopté par la FAO, et les directives préliminaires pour sa mise en application au sein du Code ont été établies (FAO, 2003a). Ces directives présentent l'approche écosystémique comme un élargissement du paradigme et des pratiques traditionnelles de gestion des pêches et sont conformes aux dispositions du Code visant la prise en considération des écosystèmes.

Ces directives ne traitent pas directement de l'éthique de l'environnement, mais elles répondent à la demande de la société qui souhaite un comportement plus responsable du secteur des pêches (et des secteurs connexes) vis-à-vis des écosystèmes marins. Dans ce sens, elles contiennent des éléments d'éthique environnementale intéressant tout particulièrement les pêches.

L'approche relative aux moyens d'existence durables

La FAO et les organismes compétents ont défini et s'efforcent de mettre en œuvre une *approche des pêches basée sur les moyens d'existence durables*. Ce concept s'applique essentiellement aux pêches artisanales, mais il intéresse aussi de nombreuses communautés pratiquant une pêche sur grande échelle. Cette approche encourage les communautés à envisager leurs biens, leurs atouts et leurs débouchés comme un tout. Elle vise à jeter les bases d'un projet communautaire dans le cadre duquel les pêcheurs, en particulier les pêcheurs artisanaux pauvres, ne sont pas uniquement des bénéficiaires de services mais deviennent des partenaires du développement. L'objectif est d'aider ces communautés, marginalisées par la pauvreté, l'analphabétisme et l'isolement, à devenir des partenaires à part entière de la société.

On examinera ci-après la manière dont les pêches et leur gestion influent sur les moyens d'existence des sociétés humaines, en reliant la dimension morale aux facteurs socioéconomiques en général, et à la pauvreté et l'inégalité sociale en particulier. L'accent est mis sur la présentation d'une *façon de concevoir* les questions éthiques relatives à la pêche qui auront une incidence sur la manière dont les principes du Code seront appliqués. •



Une analyse éthique des pêches

Raisonnement éthique

Les questions relatives au secteur des pêches qui sont résumées au deuxième chapitre indiquent que le monde se trouve confronté à une série de problèmes complexes qui appellent d'urgence des options et des décisions, dont les impératifs moraux doivent être attentivement examinés dans le cadre d'une approche éthique des pêches. Les considérations morales font partie d'un ensemble de considérations à prendre en compte pour parvenir à des solutions, mais les solutions morales sont d'une nature différente de celles qui ne reposent que sur une optique purement bioécologique, économique et technologique; en effet:

- *Elles ont une portée globale.* Les questions sont abordées et présentées dans leur ensemble et non pas séparément. Cela signifie que les questions éthiques doivent être envisagées dans le contexte général des facteurs économiques, des politiques sociales et des décisions de politique générale, ainsi que de la situation des écosystèmes concernés.
- *Elles concernent les interactions* entre les êtres humains, ainsi qu'entre les êtres humains et leur environnement dans lequel des intérêts éthiques sont en jeu. Des choix doivent être faits et des décisions doivent être prises qui auront des répercussions éthiques et pourront déclencher des interactions positives ou négatives. Les facteurs *fondamentaux* de l'analyse morale sont les valeurs environnementales et les intérêts humains essentiels (bien-être, liberté et justice) qui doivent être préservés; les valeurs morales qui les protégeront; et les vertus, les droits et les obligations qui sont nécessaires à l'application des décisions.
- *Elles nécessitent un dialogue.* Du point de vue des *procédures*, les solutions morales se caractérisent par un dialogue solidement étayé, ouvert et raisonné sur les questions qui se posent. Étant donné l'importance des facteurs moraux en jeu, les solutions éthiques ne peuvent être imposées d'en haut, mais doivent être évaluées par ceux qui sont directement concernés, en un dialogue libre et ouvert. L'analyse morale doit préciser les conditions de ce dialogue et examiner les facteurs qui pourraient l'entraver.

La prise de décisions responsable sur le plan éthique requiert l'utilisation des meilleures connaissances disponibles et une prise de conscience des incertitudes et des risques. Les incertitudes et les risques sont des problèmes intersectoriels concernant aussi bien le bien-être de l'être humain que la protection de l'éco-

système. Ils impliquent des incertitudes dans nos connaissances, nécessitant un examen plus approfondi. Ils concernent aussi la variabilité inhérente du système à l'étude qui peut se caractériser par des comportements chaotiques ou des situations d'équilibre multiples toujours difficiles à prévoir. Dans les deux cas, un programme éthique doit être adopté pour gérer ces incertitudes et le risque (FAO/OMS, 2003).

Dans une approche éthique des pêches, une modification des politiques ou l'introduction d'innovations technologiques ou de nouvelles stratégies de gestion ne seront pas évaluées uniquement du point de vue de l'efficacité avec laquelle ils permettent d'atteindre des objectifs traditionnels. Cette évaluation devra: i) avoir une portée plus large; ii) définir les valeurs et les facteurs moraux en jeu; et iii) établir la procédure nécessaire à un dialogue moral, en complétant l'analyse traditionnelle par des considérations explicites de *bien-être, liberté et justice* pour l'être humain.

Éthique et économie

Jusqu'à une date récente, les pêches, comme les autres ressources naturelles, étaient analysées avec les outils de l'écologie et de l'économie. Dans ce type d'analyse, les critères de performance sont la conservation ou la préservation des conditions écologiques ainsi que la maximisation de certains intérêts personnels étroitement définis, l'efficacité et la croissance économique. Avec de tels outils analytiques, de nombreux aspects moraux des pêches sont difficiles à évaluer. Ainsi, l'analyse économique n'accorde pas d'importance aux grandes notions éthiques que sont le bien-être, la liberté et la justice. Il en va de même de l'analyse écologique classique, mais toutes deux partent de l'hypothèse qu'à long terme, la rationalité économique et écologique aboutira à une protection sociale optimale. Cependant, toutes deux «omettent» les *problèmes transitoires* résultant de la mise en œuvre des changements.

Il serait utile de compléter les analyses traditionnelles par une analyse éthique des répercussions de ces changements. Ces répercussions peuvent concerner, par exemple, les risques pour les ménages en matière d'autosuffisance, de sécurité alimentaire et d'emploi, ainsi que de biens collectifs (soins de santé, écoles, etc.) et d'autres facteurs nécessaires pour assurer une qualité de vie acceptable. Ces aspects et ces avantages sociaux peuvent être mieux analysés lorsqu'ils sont considérés dans le cadre des intérêts moraux fondamentaux qui constituent le bien-être de l'être humain.

L'analyse éthique globale des pêches vise deux objectifs au moins: i) établir sur quels aspects du bien-être de l'être humain centrer l'analyse dans un cadre institutionnel donné et ii) déterminer les facteurs institutionnels qui pourraient empêcher de réaliser le bien-être des populations et des communautés con-

cernées et la protection de leur environnement. L'analyse éthique des pêches doit compléter, intégrer et corriger les analyses économiques dominantes et les politiques en matière de pêche. Dans ce contexte, en s'inspirant de l'*approche centrée sur les capacités* (Sen, 1985; Nussbaum et Sen, 1993), les principales caractéristiques préliminaires sont les suivantes:

Bien-être de l'être humain et protection de l'écosystème: introduction d'espèces en Papouasie-Nouvelle-Guinée

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, pays à faible revenu et à déficit vivrier, est renommée pour sa forêt tropicale et ses ressources aquatiques. Environ 80 pour cent de la population vit des ressources intérieures, y compris des ressources halieutiques. La biodiversité des ressources en eau douce est comparativement faible et de nombreux créneaux restent inexploités. En 1991, le Gouvernement, le Programme des Nations Unies pour le développement et la FAO ont décidé d'exploiter ces créneaux pour accroître la production vivrière. Ils ont introduit 11 nouvelles espèces dans les bassins versants des fleuves Sepik et Ramu. Il a été reconnu d'emblée que ces introductions pourraient avoir une incidence négative sur la biodiversité aquatique locale. Par conséquent, des évaluations d'impacts sur l'environnement ont été effectuées, et un organisme consultatif international a été créé pour surveiller l'application des codes d'usages sur les introductions d'espèces du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM).

Ce projet a permis d'établir des populations de la plupart des poissons introduits et d'accroître la production et les disponibilités de poissons dans de nombreuses parties des bassins versants. Le manque de connaissances locales relatives à la transformation de certaines de ces nouvelles espèces a entraîné des problèmes qui ont eu des conséquences négatives sur le commerce. Les populations locales ont estimé qu'elles n'avaient pas été suffisamment consultées durant le processus de planification et que la question du transfert de technologies n'avait pas bénéficié de l'attention voulue.

Du point de vue éthique, des populations vulnérables, démunies et mal représentées au niveau politique ont bénéficié d'un apport alimentaire supérieur et de possibilités économiques nouvelles – au prix, toutefois, d'une modification de la biodiversité et de l'écosystème locaux. Bien que les questions d'environnement aient été examinées par un Comité consultatif international et qu'elles aient donné lieu à des évaluations d'impact, la procédure de mise en œuvre du projet aurait pu être améliorée si l'on avait accru la participation des collectivités locales aux premiers stades de la planification et si l'on avait consulté ces populations sur les aspects sociaux et culturels de la pêche. Le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et la FAO préparent actuellement un suivi de ce projet qui permettra d'incorporer les enseignements tirés.

Source: FAO, 1997; Kolkolo, 2003.

- *Objectifs plus vastes*: La croissance économique et la maximisation des revenus (qui caractérisent le modèle traditionnel) ne sont pas des objectifs suffisants pour le développement. Au contraire, le développement doit être le moyen d'améliorer le bien-être de l'être humain et les possibilités qui s'offrent à lui et de garantir les droits de l'homme. L'être humain devient la *finalité* de l'activité économique et non plus son moyen;
- *Valeurs humaines*: La participation, le bien-être de l'être humain et sa liberté sont des valeurs centrales du développement économique;
- *Protection de l'écosystème et bien-être de l'être humain*: Les considérations économiques, politiques, juridiques, sociales et autres dans le secteur des pêches doivent être évaluées en fonction de la manière dont elles favorisent le bien-être de l'être humain et la protection de l'environnement, renforcent les capacités des populations et assurent la liberté de l'être humain;
- *Informations*: Au centre de l'évaluation éthique des pêches il y a la reconnaissance de l'importance morale et de la nécessité de collecter et de transmettre des informations sur le bien-être de l'être humain et l'état de l'écosystème et leur changement éventuel. Cela nécessite un élargissement de la base d'informations utilisée pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions dans le contexte local et régional pour couvrir des questions telles que la *justice sociale* et la *biodiversité* ainsi que des données d'importance *mondiale* ou *interculturelles*. Par exemple, les pêcheurs et les propriétaires de bateaux de pêche utilisant du matériel très perfectionné dans l'hémisphère Nord sont parfois mal informés sur les effets de leurs engins sur l'écosystème et encore moins sur la façon dont leur mode opératoire (système de quotas et de subventions) peut influencer sur les moyens d'existence des pêcheurs africains avec lesquels ils peuvent se trouver en compétition sans le savoir. Ces informations sont cruciales pour garantir plus de justice aux niveaux régional et mondial.
- *Responsabilisation*: Une des questions au centre de l'analyse éthique est la suivante: Que peuvent réellement faire les individus? Qui peuvent-ils être? – en reconnaissant que pour pouvoir exercer des droits officiellement reconnus il faut disposer de ressources substantielles. Responsabiliser les personnes suppose qu'elles bénéficient de possibilités équitables pour pouvoir effectuer certains choix de vie.

Éthique de l'accès limité

Dans le domaine des pêches, un impératif moral fondamental est d'éviter la surexploitation et de garantir la préservation des ressources de manière juste et durable, en améliorant le bien-être des populations. La première partie de ce principe est communément admise. Mais la façon la plus efficace d'atteindre l'équilibre entre les impératifs de *durabilité* et de *justice (équité)* et l'objectif d'*efficience*

économique suscite une véritable levée de boucliers. Les débats portent essentiellement sur les façons de limiter l'accès (et d'attribuer les ressources), en mettant notamment l'accent sur la nature des droits, les critères régissant l'attribution, l'impact positif sur la diminution de la capacité de pêche, la création de rente et l'amélioration de la situation économique (des détenteurs de droits d'accès). Les questions éthiques comme le *bien-être des populations*, la *justice sociale (exclusion)* et la *liberté* sont soit traitées de manière superficielle, soit totalement ignorées. La présente section évoque, dans leurs grandes lignes, les implications éthiques de l'accès limité (voir encadrés, p. 20, 22).

Le thème de la régulation de l'accès aux ressources halieutiques relève aussi bien de l'éthique que de l'économie et montre bien, comme mentionné plus haut, que la logique éthique est essentiellement globale. En substance, cette logique consiste à privilégier un cadre de référence informationnel élargi, à l'aune duquel il est possible d'évaluer l'effet d'autres systèmes de réglementation sur l'écosystème et sur le bien-être des populations.

L'accès limité a pour principale justification morale qu'il garantit la préservation et la rationalité économique, tout en améliorant les bénéfices globaux du détenteur de droit et de la société (grâce à l'internalisation des coûts). Il est communément admis que l'attribution de droits à long terme sous forme de droits de pêche renforce les mesures incitatives à l'appui de la responsabilité et de l'efficacité administrative, à court terme et à long terme. Il en ressort que gestion avisée et propriété, droits et responsabilités, conservation et allocation vont de pair dans le cadre d'une politique d'allocation probante (Garcia et Boncoeur, 2004).

Lorsqu'un droit de propriété est établi pour une ressource commune, la principale question éthique porte d'une part sur la façon de décider qui obtient ou non l'accès et, d'autre part, sur la façon de concilier les intérêts relatifs à la *liberté d'accès* et la *justice de restriction* grâce à la *répartition des bénéfices*. Dans ce qu'on appelle la «tradition libertarienne» (Schmidtz, 1990), la propriété et le droit de propriété sont justifiés par le fait que lorsque des particuliers détiennent leurs propres pouvoirs (*possession*), ils sont en droit d'échanger ces pouvoirs sur le marché, en les faisant valoir et en récoltant les bénéfices susceptibles de découler de cette mise en valeur. Ainsi, comme énoncé dans le «théorème de Coase», la possession de ressources, associée à un système d'échange efficace et à un mécanisme de résolution des conflits accessible financièrement, devrait permettre un résultat économique optimal (Coase, 1960).



Dans le domaine des pêches, la préservation des ressources est un impératif moral décisif

Efficienc e par opposition à justice sociale: l'expérience de l'Islande

Jusqu'en 1976, les ressources halieutiques islandaises étaient principalement exploitées dans le cadre de pêches internationales à accès libre. L'extension de la juridiction de l'Islande à 200 milles excluait les flottilles étrangères de la zone économique exclusive (ZEE). Des symptômes de surexploitation, de surcapitalisation et de surpêche se manifestaient, malgré les efforts déployés pour imposer des totaux autorisés des captures et des contingents (sur le hareng) depuis la fin des années 60.

À de rares exceptions près, les contingents individuels transférables étaient alloués sur la base des performances passées et des prises effectuées lors des trois années précédant l'introduction des contingents (1984). À compter de 1990, un système uniformisé de contingents individuels transférables dans la quasi-totalité des pêches a été progressivement superposé au système de gestion visant la protection des juvéniles (au moyen de restrictions concernant les engins de pêche, la zone et la taille des prises), encore largement en vigueur.

Du point de vue de la théorie économique, la principale raison d'être des contingents individuels transférables est que la création de propriété privée au moyen de droits d'exploitation génère une *efficience*, même si cette affirmation a été remise en question pour des raisons macroéconomiques de nature plus générale. Cependant, plusieurs questions ont été soulevées concernant la *répartition des richesses*, notamment:

- *l'impartialité* des allocations décidées en étroite collaboration par le gouvernement, le propriétaires du navire et les pêcheurs, mais qui risquent d'exclure d'autres groupes sociaux ayant des intérêts dans le système, comme les travailleurs du secteur de la pêche et d'autres personnes de la communauté tributaires de la pêche;
- le *bien-fondé* des conséquences socioéconomiques pour les communautés, car la transmissibilité des contingents à ceux qui sont les plus à même de pouvoir en assumer les coûts a perturbé les communautés de pêcheurs, en affaiblissant leurs moyens d'existence et en forçant certaines personnes à quitter la communauté;
- *l'exclusion* des groupes sociaux dont les moyens de subsistance sont tributaires de la pêche, en particulier les petits propriétaires de navire qui ne satisfont pas les critères d'allocation, ainsi que d'autres groupes communautaires extérieurs au secteur de la pêche qui n'étaient pas concernés par l'allocation initiale;
- le *partage de la rente*;
- *l'impact sur la main-d'œuvre du secteur de la pêche*, par exemple sur les bateaux subissant les effets des réductions de contingents ou sur les équipages «contraints» par les propriétaires de navire à partager les coûts associés aux contingents.

Source: FAO, 2001c.

Cependant, la position libertarienne ne tient aucun compte du fait que l'exercice constructif des pouvoirs individuels se fait dans le cadre d'un contexte social, comme les communautés traditionnelles de pêcheurs, caractérisé par un réseau complexe d'efforts humains multiples. Toute politique d'allocation axée sur des pouvoirs détenus individuellement risque de se solder par des injustices au niveau des communautés de pêcheurs. En effet, le théorème de Coase souligne que le droit de propriété ne garantit pas l'équité, en reconnaissant qu'il ne traite pas de la dimension morale de la répartition des bénéfices sociaux et du bien-être des populations.

Il existe plusieurs façons bien spécifiques de limiter l'accès, des quotas individuels transférables aux droits communautaires. Dans certaines conditions, des groupes sociétaux peuvent récolter des bénéfices démesurés, alors que d'autres se retrouvent dans un état de pénurie extrême (*exclusion*) et de *dénuement*. Cette disparité n'est créée ni par la surexploitation ni par le manque de ressources matérielles, mais résulte d'un cadre institutionnel conçu par l'être humain, dont les effets sont inéquitables. Les enjeux sont les suivants: i) délégation de droits publics (droits souverains) dans les ZEE; ii) existence éventuelle de droits traditionnels (non officiels) établis au cours d'années, voire de décennies d'utilisation (usufruit); iii) structure sociale et système régissant les pouvoirs au sein desquels l'allocation traditionnelle et la nouvelle allocation sont établies; et iv) existence, ou absence, de consensus concernant ces allocations.

Dans le domaine des pêches, l'une des formes de droits de propriété qui fait couler le plus d'encre et qui fait l'objet du plus grand nombre d'analyses est celle des contingents individuels transférables. Du point de vue éthique, les systèmes de contingents individuels transférables peuvent être conçus et mis en œuvre de plusieurs façons, et il est possible de recourir à différentes options pour les adapter aux ressources, aux conditions et au contexte socioéconomique. Du point de vue théorique, les arrangements les plus valables ou les plus efficaces relatifs aux droits de propriété (soit ceux qui permettent une productivité économique maximale à long terme) seraient ceux qui engendrent un minimum de contraintes en ce qui concerne le fonctionnement des marchés. Cependant, il peut être indispensable de veiller aux besoins de groupes particulièrement défavorisés ou vulnérables ou d'atteindre des objectifs sociaux ou démographiques spécifiques, de nature morale. Pour ce faire, il conviendrait de prôner une efficacité économique moindre et non «maximale», notamment en: i) limitant les transferts de droits de propriété, afin de réglementer la concentration des droits relatifs aux contingents; ii) en autorisant la location (mais non la vente) du droit d'usage, afin d'éviter le déplacement de groupes défavorisés; et iii) en limitant les droits de propriété accordés aux étrangers.

Toute analyse éthique doit tenir compte des effets de la restriction de l'accès non seulement sur les particuliers, mais également sur les communautés régionales et sur la société dans son ensemble. Lors de l'élaboration d'arrangements

Efficiencia por oposición a costos sociales y equidad: la experiencia de la Tasmania

Au milieu des années 80, la Tasmanie (Australie) était confrontée au problème de la surpêche. Un nouveau mécanisme de gestion reposant sur des droits d'accès et sur l'allocation de parts de capture totale autorisée de captures a été progressivement mis en place. Ce mécanisme a été élargi, de façon à porter successivement sur la pêche aux ormeaux, à la langouste, au crabe géant du Japon et au chinchard. Des allocations individuelles ont été accordées aux participants actifs. Les critères d'allocation variaient selon le type de pêche, mais l'objectif de cette politique était de limiter les prises, de garantir un accès équitable aux pêcheurs en activité et de renforcer les capacités à planifier des intervenants du secteur. Ce mécanisme a permis de récolter des bénéfices considérables, notamment en ce qui concerne: i) le renforcement du contrôle et de la flexibilité des activités; ii) l'augmentation des taux de capture de la pêche de loisir; et iii) l'amélioration de la préservation, grâce à un plus grand respect de capture totale autorisée.

Les communautés locales de pêcheurs avaient fait état de leurs inquiétudes, qu'elles ont continué à exprimer au cours des 20 années suivantes, notamment concernant le déclin du recrutement d'équipages locaux et la concentration des bénéfices tirés des pêches. Cette dernière préoccupation a surtout été exprimée par les défenseurs des allocations égales. D'autres ont soutenu que le volume des allocations initiales devrait être calculé en fonction des prises antérieures réalisées par les pêcheurs.

Le nouveau mécanisme a généré des coûts sociaux les années suivant directement les modifications. Certains pêcheurs ont cessé leurs activités. Selon eux, ils ont été contraints à cet abandon lorsque leurs droits sont devenus non rentables, en raison de la diminution des contingents associée à la réduction des captures totales autorisées, indispensable à la préservation de la ressource. Cette situation a suscité des désaccords au sein du secteur et des communautés concernées.

Vingt ans plus tard, les revenus remarquablement élevés des détenteurs de contingents qui subsistent (fruit du succès du nouveau mécanisme de gestion) et l'absence d'obligation pour le secteur de payer des rentes sur les ressources continuent d'être remis en question.

Source: FAO, 2001d.

institutionnels visant à limiter l'accès dans un secteur, il convient de tenir compte des différences entre les pêches et les communautés de pêcheurs, en s'assurant que la concurrence inévitable est équitable.

En ce qui concerne l'accès au capital, par exemple, les pêches industrielles ont accès à des crédits institutionnels à faibles taux d'intérêt et à des prêts garantis à l'appui du développement, alors que les pêcheurs pratiquant la pêche artisanale n'ont accès qu'à des crédits non institutionnalisés, accordés par des

intermédiaires ou des membres de la famille et ce, à des taux d'intérêt nettement supérieurs. En conséquence, le soutien institutionnel est biaisé en faveur des pêcheurs pratiquant la pêche industrielle.

Pour justifier cet état des choses, on invoque une plus grande efficacité des pêches industrielles, dont la contribution à la croissance économique est supérieure, ce qui permet de réaliser des économies d'échelle lors de la fourniture d'infrastructures. Cette définition restrictive de l'*efficacité* est un critère nécessaire, mais non suffisant, pour définir une politique. La *justice* (*équité*) est également un élément clé de la durabilité, et l'*autodétermination* est l'une des façons de la garantir. Les encadrés qui accompagnent ce débat fournissent des exemples d'antagonisme entre efficacité, coûts sociaux et justice.

Éthique, institutions et décisions

L'un des principaux défis de la gestion moderne des pêches est de garantir que les nouveaux mécanismes institutionnels et les dispositions prises afin d'appliquer le Code de conduite pour une pêche responsable n'aggravent pas les inégalités et les déséquilibres existants ou n'en créent pas de nouveaux susceptibles de compromettre les moyens d'existence des segments vulnérables du secteur ou de la société. À mesure que le processus de transition vers une pêche responsable progresse, et alors que les solutions de remplacement sont rares, l'injustice des conséquences éventuelles sur la société est un sujet toujours plus vif de préoccupation. Ces conséquences peuvent être le résultat de l'apparition de nouvelles institutions dans une sphère caractérisée par des déséquilibres (par exemple, en ce qui concerne l'accès au marché et au capital) et par de grandes disparités (par exemple entre les types et la taille des pêches et des communautés de pêcheurs). Les résultats du processus de transformation dépendent de l'environnement institutionnel. Des personnes peuvent se retrouver démunies du fait de nouvelles institutions (par exemple, droits, procédures, politiques, etc.) conçues par d'autres personnes, et non en raison de limitations liées à la nature, de normes informelles inadaptées ou de pratiques sociales profondément ancrées.

En conséquence, dans le cadre d'une analyse éthique, il est indispensable d'évaluer, lors du processus d'élaboration et d'application de nouveaux instruments, d'organisations, de systèmes de droits, etc., dans quelle mesure certaines personnes ou certains groupes sociaux sont susceptibles de se retrouver en proie à une domination injuste ou à une discrimination excessive. Il convient de définir une procédure décisionnelle raisonnable, suffisamment solide pour déterminer comment tenir compte des intérêts antagonistes (Rawls, 1951). Une telle analyse éthique pourrait être rationalisée en ayant recours à une *matrice éthique* (Mephram, 2000) (voir tableau, p. 26).

Éthique et interconnexions

Les impacts transfrontières et d'autres interconnexions, notamment lorsqu'elles ne sont pas évidentes, peuvent poser des problèmes d'éthique. Par exemple, les navires de pêche industrielle qui font face à une pénurie de ressources peuvent empiéter progressivement sur des zones côtières précédemment exploitées par des pêcheurs traditionnels ou réservées à ces pêcheurs. Ce faisant, non seulement ils détournent des ressources, mais ils endommagent des habitats productifs, détruisent des engins de pêche et provoquent des accidents. Tout cela peut représenter une charge économique supplémentaire pour des communautés démunies (pour remplacer les engins), sans compter des pertes éventuelles de moyens de subsistance et l'augmentation sensible du risque d'accidents mortels. Qui plus est, les entreprises de pêche à grande échelle peuvent faire monter les prix des intrants de pêche, et leurs débarquements massifs peuvent déprimer les cours du poisson. Ce scénario peut accroître les bénéfices des fournisseurs d'intrants et faire baisser les prix à la consommation. Toutefois, il peut aussi

Matrice éthique pour l'analyse éthique des pêches⁹

Objet	Objectifs liés à:		
	Bien-être	Liberté (autonomie)	Justice
L'écosystème	Intégrité de l'écosystème; protection de l'habitat et de la biodiversité	Maintenance de la capacité de transformation; capacité de résistance	Gestion avisée et intérêts représentés par des institutions conçues par l'être humain
Stocks halieutiques	Préservation des stocks et du matériel génétique; bien-être animal	Absence d'obstacles à la migration	Bonnes conditions de reproduction
Pêches	Viabilité économique; développement durable; sécurité à bord	Liberté conditionnelle d'agir; identité culturelle	Équité intersectorielle (en ce qui concerne les taxes et la législation); accès aux tribunaux
Pêcheurs et leurs communautés	Revenus et conditions de travail adéquats; éradication de la pauvreté; diversité culturelle	Liberté de changer ou non; responsabilisation	Traitement équitable au niveau du commerce et de la législation; accès équitable aux ressources; compensation
Autres intervenants	Effets externes liés à la pêche nuls ou minimes	Liberté de concurrence	Partage équitable des ressources; résolution des litiges
Consommateurs	Denrées alimentaires sûres, nutritives et abordables; efficacité sociale	Disponibilité de choix (par exemple étiquetage)	Accès équitable à la nourriture; absence d'obstacle au commerce; équité intersectorielle
Politiciens	Disponibilité d'options de substitution	Capacité à décider; libre participation aux débats publics	Transparence; obligations redditionnelles; responsabilité; contrôle public

⁹ Cette matrice reprend les composantes du secteur des pêches (lignes) et les trois principes de base de l'éthique (colonnes). Le contenu des cellules, qui n'est indiqué ici qu'à titre provisoire, devrait être étoffé au cas par cas.

accroître les coûts assumés par les pêcheurs à petite échelle et diminuer leur revenu, ce qui les rend moins compétitifs et risque de marginaliser ou d'obliger à se déplacer les moins performants d'entre eux.

Il existe d'importantes différences dans la façon dont les facteurs économiques, commerciaux, sociaux et politiques interagissent selon les pays et les régions et à l'échelle mondiale et ces interactions peuvent avoir des conséquences désastreuses. Ainsi, les technologies de pêche modernes, la mondialisation des échanges, l'urbanisation et l'industrialisation des pêches ont abouti à un transfert de pouvoir et d'influence des petites entreprises de pêche à la pêche à grande échelle et des pêcheurs aux détaillants (Friis, 1996). Ce transfert de pouvoir s'est accompagné d'une surutilisation générale des ressources et d'une extension du syndrome de surcapacité du monde développé au monde en développement. Si les conséquences en sont parfois positives dans l'un comme dans l'autre, dans les communautés rurales d'artisans pêcheurs, l'impact est souvent très négatif. Les causes de la surexploitation locale et des difficultés économiques et sociales pourraient donc résider en dehors des communautés de pêche, à savoir dans la structure nationale et internationale du pouvoir, d'où la nécessité de renforcer les mécanismes qui permettent d'équilibrer les intérêts et de résoudre les différends aux niveaux local et mondial.

Une analyse éthique des pêches doit poser de manière explicite la question de savoir si un processus de marginalisation peut être facilité, voire impulsé, par l'environnement. Les environnements hostiles se caractérisent souvent par des politiques nationales défavorables au développement côtier, des marchés financiers faussés ou des réglementations ou pratiques commerciales internationales déloyales. Il s'agira, par exemple, de déterminer si le marché est faussé, notamment les marchés financiers se caractérisant par un accès inégal aux crédits et aux subventions, ou si des emplois de substitution ont été prévus pour les pêcheurs déplacés.

L'aggravation de la concurrence et la marginalisation peuvent résulter de la mondialisation et du progrès technique, de même que de changements dans: i) la structure des échanges; ii) les institutions (droits de pêche); iii) les conditions d'accès aux ressources financières; etc. Parce qu'elles sont souvent moins organisées, moins influentes sur le plan politique, moins visibles, moins souples



Industrialisation et mondialisation peuvent soulever des questions d'éthique dans le domaine des pêches

économiquement et plus dispersées ou isolées géographiquement, les pêches artisanales ont de plus en plus de mal à résister à la concurrence des pêches à grande échelle. C'est pourquoi les organisations non gouvernementales (ONG) ont choisi d'accorder la priorité au renforcement de la représentation et de la cohésion du sous-secteur des pêches artisanales en encourageant les débats publics et une participation plus active à la prise de décisions.

Information, dialogue et éthique au niveau de l'élaboration des politiques

Certains font valoir que, s'il existe des différences dans l'accès aux biens (publics) et aux services de base du fait d'inégalités systématiques dans la distribution des biens d'équipement ou dans l'accès au marché, il convient de prêter une attention particulière aux revendications des plus démunis (Dasgupta, 2001; Rawls, 1971). Trouver une politique appropriée à cet égard est un défi. La sensibilisation du public, sa participation et la négociation sont au cœur du problème de l'équité. La large diffusion d'*informations de qualité* et dans un *dialogue efficace* constitue une partie de la solution.

Une information libre et de qualité devrait être ouvertement communiquée aux parties prenantes (y compris au grand public), afin de renforcer leur contribution et de favoriser la *responsabilisation*. En matière de gestion des pêches, cela per-

mettrait aux autorités d'adopter des politiques plus complètes et des mesures plus fiables. L'importance du partage de l'information et d'un mécanisme de prise de décisions transparent, de même que la nécessité de moyens de communication libres et indépendants, ne sauraient être surestimées. Une analyse éthique des pêches exige une base d'informations plus large, notamment en ce qui concerne les aspects sociaux et écologiques, que l'analyse économique traditionnelle. Les problèmes que cela pose, du fait du manque d'informations et des

incertitudes et risques qui en découlent, sont analogues à ceux étudiés à propos de la transition d'une approche traditionnelle à une approche écosystémique des pêches (FAO, 2003a; FAO, 2003b). Dans les deux cas, selon le niveau de risques, il convient d'adopter une approche de précaution.

Le processus d'élaboration des politiques doit absolument intéresser un *débat libre et ouvert*, si l'on veut que les politiques et pratiques soient acceptées par les populations concernées. Un débat public libre de toute domination (Habermas,



FAO/151/10/L. CALERHOLM

Des informations de qualité, facilement accessibles, et des concertations efficaces contribuent à garantir l'équité

1990) suppose que, sans fraude ni tromperie, les populations concernées:

- aient accès sur un plan d'égalité à l'information pertinente et à des possibilités de dialogue;
- puissent exprimer librement et franchement leurs préoccupations et leurs souhaits;
- respectent les règles fondamentales de la communication visant à une compréhension mutuelle plutôt qu'à la domination ou à la manipulation stratégique.

Quand ces conditions de base sont remplies, les participants peuvent examiner d'un regard critique les politiques en place et distinguer celles qui servent des intérêts égoïstes ou étroits des politiques orientées sur l'intérêt général. Il importe qu'il existe des enceintes publiques où la population puisse formuler ses préoccupations, directement ou par le biais d'ONG ou de médias, puisque les conclusions des dialogues, étant publiques, auraient plus de chances d'être appliquées. En fait, les mécanismes décisionnels existants devraient être analysés de manière critique dans une perspective procédurale: seraient-ils acceptés si les populations concernées en débattaient librement? •



Conclusion

Les dimensions morales de la pêche sont multiples, mais en matière d'éthique, le grand problème est la surpêche, avec ses corollaires: pauvreté, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire des denrées alimentaires et dégradation des écosystèmes. Chacun de ces grands thèmes peut être découpé en un certain nombre de questions subsidiaires, notamment: la modification génétique des organismes vivants, l'introduction d'espèces exotiques, la protection des espèces menacées ou emblématiques, les pratiques en matière de rejet, la durabilité culturelle, le partage des connaissances, les impacts transfrontières et la contamination et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires. La présente étude ne fait qu'évoquer quelques-unes des grandes questions éthiques que soulève la pêche et les impératifs moraux qui y sont liés. Il décrit ces questions du point de vue des intérêts humains fondamentaux et des principes de la bioéthique et plaide en faveur d'un raisonnement éthique intégré. Bien que la préservation de l'écosystème soit d'une importance cruciale, cette étude est délibérément axée sur la façon dont les opérations de pêche et les politiques halieutiques affectent, appuient ou sapent les intérêts et les moyens d'existence des populations. Elle plaide en faveur de l'intégration du raisonnement éthique dans l'évaluation générale des politiques halieutiques. Il importe, en effet, de se demander quelle information moralement pertinente doit être utilisée pour l'analyse, l'élaboration de politiques et la prise de décisions, en enrichissant la base d'informations sur laquelle s'appuie l'analyse économique d'une conception holistique de l'intérêt général et des avantages sociaux. L'approche éthique encourage la participation. Elle propose que la valeur éthique d'une décision envisagée soit mesurée à l'aune de son acceptation à l'issue d'un débat public ouvert. Elle souligne également la nécessité de faire circuler librement l'information, de sensibiliser le public et de garantir le droit d'expression, la transparence et le respect des obligations redditionnelles. Pour que la pêche responsable progresse et s'impose partout dans le monde, il est fondamental de partir de ce que les populations peuvent faire ou obtenir, sans se limiter à de simples considérations matérielles, mais en soulignant les valeurs morales de bien-être, de liberté et de justice.

Une approche éthique est nécessairement liée à un contexte culturel particulier. Un concept mondial de l'éthique commence seulement à émerger. Quant à l'éthique environnementale, elle vient à peine de naître avec l'adoption et la mise en œuvre de la CDB. Dans le domaine des pêches, le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, fondé essentiellement sur des préoccupations technologiques, écologiques, sociales, économiques et politiques, est probablement le cadre le plus complet et le plus élaboré en matière d'éthique humaine et environnementale qui existe pour l'instant à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, une analyse éthique des incidences de la mise en œuvre du Code porte essentiellement sur les importants changements, nécessaires et en œuvre, pour faire place à une pêche de plus en plus responsable. Une telle analyse doit porter, notamment, sur: i) les modes de distribution des charges et des avantages; ii) les procédures de dialogue, de participation et de résolution des conflits; et iii) les structures du pouvoir social et politique en place. •

Bibliographie

- Chong, K.C.** 1994. Labour absorption in fisheries: inevitable trends and prospects in employment creation. *Socio-economic issues in coastal fisheries management*, p. 49-63. Publication du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique 1994/8 (Actes du Colloque de la Commission indo-pacifique des pêches tenu à l'occasion de la vingt-quatrième session de la CIPP, 23-26 novembre 1993, Bangkok). Bangkok, CIPP.
- Coase, R.** 1960. The problem of social cost. *J. Law Econ.*, 3(1): 1-44.
- Cochrane, K.L.** 2000. Reconciling sustainability, economic efficiency and equity in fisheries: the one that got away? *Fish. Fish.*, 1: 3-21.
- Dasgupta, P.** 2001. *Human well-being and the natural environment*. Oxford, Royaume-Uni, Clarendon Press.
- FAO.** 1993. *Pêches marines et droit de la mer: une décennie de changements. Chapitre spécial (révisé) de la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 1992*. FAO, Circulaire sur les pêches n° 853. Rome.
- FAO.** 1997. *Projet FISHAID (Amélioration des pêches grâce au repeuplement en altitude aux fins du développement des pêches intérieures, Papouasie-Nouvelle-Guinée*. FI:PNG/93/007 Rapport final. Rome.
- FAO.** 2001a. *Éthique alimentaire et agricole*. Collection FAO: Questions d'éthique n° 1. Rome.
- FAO.** 2001b. *Organismes génétiquement modifiés, consommateurs, sécurité sanitaire des denrées alimentaires et environnement*. Collection FAO: Questions d'éthique n° 2. Rome.
- FAO.** 2001c. *Case studies on the allocation of transferable quota rights in fisheries*. FAO, Document technique sur les pêches n° 411. Rome, FAO.
- FAO.** 2001d. The initial allocation of individual transferable quotas in the Tasmanian rock lobster and abalone fisheries. Dans R. Shotton, éd. *Case studies on the allocation of transferable quota rights in fisheries*, p. 171-186. FAO, Document technique sur les pêches n° 411. Rome, FAO.
- FAO.** 2002. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2002*. Rome.
- FAO.** 2003a. *Gestion des pêches: 2. L'approche écosystémique des pêches. Directives techniques de la FAO pour une pêche responsable, 4 (Supplément 2)*. Rome.
- FAO.** 2003b. *The ecosystem approach to fisheries: issues, terminology, principles, institutional foundations, implementation and outlook*, par C. Aliaume, T. do Chi et G. Lasserre. FAO, Document technique sur les pêches n° 443. Rome, FAO.

- FAO.** 2004. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2004*. Rome.
- FAO.** 2005a. *Review of the state of world fishery resources in 2003: marine fisheries*, par S.M. Garcia, I. De Leiva Moreno et R.J.R. Grainger. FAO, Document technique sur les pêches n° 457. Rome, FAO.
- FAO.** 2005b. *Discarding in the world's marine fisheries : an update*, par K. Kelleher. FAO, Document technique sur les pêches n° 470. Rome.
- FAO/OMS.** 2003. *Rapport de la Consultation d'experts FAO/OMS sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux génétiquement modifiés, y compris de poissons, Rome, 17-21 novembre 2003*. Rome, FAO.
- Friis, P.** 1996. The European fishing industry: deregulation and the market. Dans K. Crean et D. Symes, édés. *Fisheries management in crisis*, p. 175-186. Oxford, Royaume-Uni, Fishing News Books.
- Garcia, S.M. et Boncoeur, J.** 2004. *Allocation and conservation of ocean fishery resources: connecting rights and responsibilities*. Paper presented at the Fourth World Fisheries Congress, Vancouver, Canada, mai 2004.
- Garcia, S.M. et Newton, C.** 1997. Current situation, trends, and prospects in world capture fisheries. Dans E.K. Pikitch, D.D. Huppert et M.P. Sissenwine, édés. *Global trends: fisheries management*, p. 2-27. Proceedings of the American Fisheries Society Symposium 20, Seattle, États-Unis d'Amérique, 14-16 juin 1994. Bethesda, Maryland, États-Unis d'Amérique, American Fisheries Society.
- Habermas, J.** 1990. *Moral consciousness and communicative action*. Trans. C. Lenhardt et S.W. Nichol森. Cambridge, Royaume-Uni, Policy Press.
- Kolkolo, U.** 2003. *Possible elements for a future project to assess the impact of the FISHAID Project in the Sepik and Ramu Catchments, Papua New Guinea*. Rapport de terrain de la FAO. (Non publié)
- Mepham, B.** 2000. A framework for the ethical analysis of novel foods: the ethical matrix. *J. Agr. Environ. Ethic.*, 12: 165-176
- Milazzo, M.** 1998. *Subsidies in world fisheries: a re-examination*. Document technique de la Banque mondiale n° 406, Fisheries Series. Washington, Banque mondiale.
- NMFS (National Marine Fisheries Service).** 2004. *Annual report to Congress on the status of U.S. fisheries – 2003*. Silver Spring, Colorado, États-Unis d'Amérique, United States Department of Commerce National Oceanic and Atmospheric Administration.
- Nussbaum, M.C. et Sen, A., édés.** 1993. *The quality of life*. Oxford, Royaume-Uni, Oxford University Press.

- Rawls, J.** 1951. Outline of a decision procedure for ethics. *Philos. Rev.*, 60: 177-197
- Rawls, J.** 1971. *A theory of justice*. Oxford, Royaume-Uni, Oxford University Press.
- Schmidtz, D.** 1990. When is Original Appropriation Required? *Monist*, 73/4: 504-518.
- Sen, A.** 1985. *Commodities and capabilities*. Delhi, Inde, Oxford University Press. •





Au XXI^e siècle, la dimension éthique gagnera en importance. Il faudra l'intégrer aux aspects plus classiques des activités menées par la FAO dans le domaine des pêches

Depuis les temps anciens, la pêche est une importante source de nourriture et d'emploi, et une ressource économique et sociale. Les scientifiques savent depuis longtemps qu'il existe des limites à l'exploitation des ressources halieutiques, mais les décideurs et les gestionnaires n'en ont pas tenu suffisamment compte, ce qui a eu des conséquences regrettables pour l'environnement et le secteur socioéconomique. Il ne fait plus aucun doute aujourd'hui que les ressources halieutiques ne peuvent soutenir davantage les taux de développement et d'exploitation rapides – et souvent incontrôlés – du passé et que de nouvelles approches à la conservation et à la gestion sont nécessaires. Dans ce processus évolutif, les considérations éthiques concernant le bien-être de l'être humain et l'écosystème sont au cœur du débat sur l'avenir que nous voulons pour les pêches et les pêcheurs.

Cette quatrième étude de la collection de la FAO sur l'éthique répond aux questions d'éthique soulevées de façon générale par la FAO en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture, et plus particulièrement les pêches. Elle souligne les principales questions d'éthique des pêches et les impératifs moraux qu'elles soulèvent, examine le rôle et la portée des considérations éthiques en ce qui concerne la gestion du secteur et rappelle notamment les fondements institutionnels des politiques halieutiques définies dans le Code de conduite pour une pêche responsable. Des exemples concrets et des études de cas viennent étayer ou illustrer les thèmes abordés. Présentation d'une approche éthique globale du secteur des pêches, Questions d'éthique en matière de pêche accorde une attention particulière aux effets de la gestion des pêches et des politiques sociales sur les conditions de vie des populations.

ISBN 92-5-205322-0

ISSN 1609-0101



9 780322 053224

TC/M/Y6634F/1/9.05/500